Inclassés

Autor(en): **Pochon, Charles-F.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **38 (2001)**

Heft 1489

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1010717

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Merci les embryons

Entre une interdiction totale par crainte de dérives et une recherche illimitée, la Suisse doit ouvrir le débat sur l'utilisation des embryons.

Je mesure un dixième de millimètre; je n'ai ni tissus, ni organes, ni système nerveux, ni sensibilité, ni sang; je flotte librement, soit dans le tube naturel d'origine, soit dans un récipient de laboratoire; le 80% de mes semblables ne se développera pas, malgré les meilleures intentions de la nature ou du corps médical; je suis une petite sphère qui peut donner naissance, toutes circonstances réunies, à un ou plusieurs individus. Qui suis-je? Un embryon préimplantatoire, qui peut vivre, indifféremment, dans le corps de sa mère ou au laboratoire.

L'embryon est protégé. Notre Constitution en interdit tout commerce (art 119, e): «il ne peut être fait commerce du matériel germinal humain ni des produits résultant d'embryons»; la Loi sur la procréation médicalement assistée (art 5, 3) précise que «le prélèvement d'une ou plusieurs cellules sur un embryon in vitro et leur analyse sont interdits». Cette interdiction vise particulièrement le diagnostic préimplantatoire, dans l'optique de prévenir toute dérive vers la sélection d'embryons.

Mais en 1998, c'est la découverte des «cellules souches» humaines. Elles sont à la fois une grande promesse pour la médecine et horriblement difficiles à manipuler, comme les chercheurs l'ont déjà vécu avec les cellules souches de la souris. L'embryon préimplantatoire se voit ainsi doté d'une finalité potentielle supplémentaire, celle d'être la source de cellules qui pourraient être implantées dans d'autres êtres humains pour le traitement de maladies graves. Cette promesse se dessine au moment même où il faut décider du sort des embryons dits «surnuméraires» créés par la technique de la fertilisation in vitro, désormais généralisée, et conservés dans une sorte de «non vie» dans l'azote liquide. La Loi sur la procréation assistée les voue à la destruction, au plus tard en 2003.

Des personnalités, comme Albert Jacquard et Axel Kahn, entrent en matière sur l'utilisation des embryons comme source de cellules souches

L'urgence du débat

Le débat éthique sur l'instrumentalisation des embryons peut, je crois, se dérouler sereinement. De grandes personnalités, comme Albert Jacquard et Axel Kahn, que l'on ne peut pas soupçonner de succomber aux dérives techniques, entrent en matière sur l'utilisation des embryons comme source de cellules souches. «Utiliser de tels embryons surnuméraires avec l'accord des géniteurs, dit Axel Kahn, pour une recherche dont on espère un progrès thérapeutique, ne me paraît pas contradictoire avec le respect dû à la singularité de l'embryon; et d'autre part, lui offre même l'occasion d'une nouvelle proximité avec un projet humain qu'il n'aurait plus sans cela».

Nouvelles finalités

La Suisse interdit la production des cellules souches embryonnaires humaines. Cette interdiction est issue de la peur de leur manipulation à des fins de sélection et d'eugénisme. La finalité de la manipulation change avec les cellules souches; le débat éthique et légal doit reprendre.

Les chercheurs suisses ont accéléré la cadence en décidant d'importer des cellules souches déjà produites pour les multiplier dans leur laboratoire. La recherche scientifique, par nature opportuniste, exploite les failles du métabolisme cellulaire comme celles de la législation. Dans une période où nous sommes confrontés quotidiennement à l'arrogance de l'économie, il ne faut pas y ajouter l'arrogance de la science. Mais tout faire pour que les chercheurs puissent utiliser les cellules souches en toute clarté; la vraie urgence, c'est celle du débat. *ge*

Sources: Albert Jacquard et Axel Kahn, *L'avenir n'est pas écrit*, Bayard, 2001.

Inclassés

Tous les citoyens européens qui vivront dès l'an prochain avec l'Euro redécouvriront les petites monnaies. Sauf l'Irlandais qui aura l'impression de payer plus puisque son *Irish Times* à une livre irlandaise lui coûtera 1,27 euros. Il s'y habitue déjà maintenant: les deux prix sont en général déjà indiqués. Exemple, une quittance de librairie de 16,39 livres avec l'indication: équivalent en Euros 20,81. Pour obtenir le montant exact en Euros, l'Irlandais doit diviser sa livre, qui vaut à peu près 2 francs suisses, par 0,787564.

Alors que tant de groupements culturels ont renoncé à leur référence à la classe ouvrière, la «Fédération ouvrière suisse d'échecs» a conservé son nom et organise des championnats très fréquentés avec des ligues de différents niveaux et une Coupe suisse par équipes. C'est *La Liberté* qui nous renseigne en donnant les résultats des sociétés fribourgeoises et romandes. *cfp*